

Le Président Macron et l'affaire Audin

Cédant à la pression du député-mathématicien Cédric Villani, le Président de la République s'apprête à rencontrer la veuve de Maurice Audin et à reconnaître officiellement la responsabilité de la France et de son armée dans la disparition de ce dernier, en pleine bataille d'Alger, en 1957.

Que les véritables historiens - c'était le cas de Pierre Vidal-Naquet - aient voulu établir la réalité des faits sur cette triste affaire, soit. En effet, dans un Etat de droit, de telles méthodes ne sauraient être justifiables.

Encore faudrait-il situer cette affaire dans son contexte véritable et éviter, qu'une fois de plus, la compassion ne s'exerce à sens unique comme dans tout ce qui concerne la guerre d'Algérie. Inutile de rappeler qu'Audin fut un collaborateur notoire du FLN à un moment où celui-ci semait la terreur à Alger en multipliant les attentats contre les civils.

Encore faudrait-il, d'abord, faire l'entière vérité sur toutes les exactions du FLN et de leurs complices de la barbouzerie, sur les enlèvements, sur les massacres du 5 juillet 1962 à Oran à propos desquels le Professeur Alain Pompidou, fils du Président, m'a dit que, pour le Général de Gaulle, une telle « péripétie n'était qu'un avatar » (sic), lors d'une conférence publique qui s'est tenue à Metz en 2014.

Le Président de la République promet de rendre accessible l'ensemble des archives relatives à l'affaire Audin. Il se garde bien de prendre un même engagement concernant la fusillade de la rue d'Isly, les enlèvements de 1962, et le 5 juillet. Une telle démarche indisposerait « nos amis algériens » devant lesquels Monsieur Macron est allé se prosterner pendant la campagne présidentielle en réduisant l'œuvre coloniale de la France à un « crime contre l'humanité ».

De telles gesticulations présidentielles sont méprisables. Ce ne sont certainement pas les dernières, hélas.

Jean-Pierre Pister

Cercle algérianiste de Reims